

DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU BON DÉROULEMENT DE VOTRE ENTRETIEN

Les rendez-vous avec un architecte-conseil du CAUE sont gratuits.

Durée habituelle d'un entretien : 1 heure.

MERCI DE VOUS MUNIR DE :

- Quelques photographies (imprimées)**, permettant de bien voir où se situe votre terrain ou la maison que vous voulez aménager, quels sont les éléments qui l'entourent (maisons, végétation) et comment cet ensemble s'inscrit dans le voisinage alentour.

- Un plan de votre terrain** (si possible dressé par un géomètre) ou un extrait du cadastre, indiquant si possible :
 - L'orientation, les dimensions et les limites du terrain,
 - Les courbes de niveau, pour bien apprécier le relief,
 - Les voies d'accès
 - Les constructions voisines
 - Les arbres, murs, ou clôtures existants,
 - Les canalisations d'eau et d'assainissement,
 - Les poteaux ou bornes EDF, Télécom, etc.

- Des plans (même simplifiés) et façades** de votre maison ou de la construction existante, en précisant les dimensions, les matériaux présents.

- Des croquis** de votre projet.

- Tout autre document administratif** en votre possession remis par votre mairie (règlement de PLU par exemple).